

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2026	25

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Avril 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Le 8 Avril 2026 à 20 h 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
01.04.2026

Date d'affichage :
01.04.2026

PRESENTS : KORELL Christophe, TONIAL Sylvie, TRABELSI Daniel, GAILLET Catherine, CHAUDRON Christian, POUSSON Fanny, LOY Baptiste, DEGROISE Nathalie, PERNIN Gilles, LARROZE-CHICOT Alexandra, SARRIA Maria, MENDES David, SAURINI Michèle, FAVORINUS Jérôme, ATLAN Luc, TONIAL Justine, DESNOYERS-DIEZ MARTIN David, HERIN Christine, GLEGOLA Samuel, DULAC Silvia, SMAGUINE Dominique, THIMOTHE Kitty, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur MONTAIGNE Emmanuel qui a donné pouvoir à Monsieur KORELL Christophe
Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Madame POZZEBON Catherine qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur LOY Baptiste

OBJET : Délibération portant création d'un poste de conseiller municipal délégué et fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Accusé de réception en préfecture 060-216004945-20260409-2026-25-DE Date de réception préfecture : 09/04/2026

Conformément aux articles L2123-23 et L2511-35 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux communes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58.30%

De même, en application des articles L2123-24, L2511-34 et L2511-35 du même code, pour ces mêmes communes, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23.32%

Monsieur le Maire vous propose :

- De créer un poste de conseiller municipal délégué
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- maire : 50% de l'indice 1027
- huit adjoints : 20%.de l'indice 1027
- un conseiller municipal délégué : 6.2% de l'indice 1027

Il se réserve ainsi la possibilité ultérieure d'attribuer à certains élus délégués une indemnité en n'utilisant pas la totalité de l'enveloppe disponible.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 5 abstentions

Décide de valider :

- La création du poste de conseiller municipal délégué
- de valider les indemnités allouées au Maire, adjoints et au conseiller délégué,

A noter que ces indemnités ne peuvent intervenir que si un arrêté de délégation est pris.

L'enveloppe plafond est respectée comme le prévoit les textes.

Les différentes indemnités évolueront en fonction de l'actualisation de l'indice 1027.

Fait à Le Plessis Belleville, le 8 Avril 2026,


Le Maire
KORELL Christophe

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20260409-2026-25-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers délégués pour l'année 2026 :

Noms et Prénoms	Fonctions	Taux appliqués
KORELL Christophe	Maire	50%
TRABELSI Daniel	1 ^{er} Adjoint au Maire	20%
TONIAL Sylvie	2 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
CHAUDRON Christian	3 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
LARROZE-CHICOT Alexandra	4 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
MENDES David	5 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
POUSSON Fanny	6 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
LOY Baptiste	7 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
GAILLET Catherine	8 ^{ème} Adjoint au Maire	20%
SAURINI Michelle	Conseiller délégué	6.2%

Les différentes indemnités évolueront en fonction de l'actualisation de l'indice 1027.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20260409-2026-25-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026